



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(XLIV)/1/Rev.1
4 novembre 2010

Français
Original: ANGLAIS

Quarante-quatrième session
13-18 décembre 2010
Yokohama (Japon)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
5. Nouveaux projets et avant-projets
6. Discussion annuelle OIBT sur le marché pour 2010
7. Rapport sur les projets et avant-projets achevés
8. Évaluations à posteriori
9. Examen des propositions de projets et d'avant-projets
10. Travaux de politiques
11. Élection du Président et du Vice-président pour 2011
12. Dates et lieux de la quarante-cinquième et de la quarante-sixième sessions des Comités
13. Autres
14. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
15. Rapport de la session

CRF(XLIII)/1 Rev.2 Page 2 ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

Introduction

Le Comité du reboisement et de la gestion forestière est l'un des quatre Comités constitués aux termes de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux. Ce Comité relève du Conseil international des bois tropicaux, et travaille sous sa direction générale. Conformément au paragraphe 2 de l'article 27 de l'AIBT de 1994, les fonctions du Comité sont les suivantes :

- (a) *Promouvoir la coopération entre les membres en tant que partenaires dans le développement des activités forestières dans les pays membres, notamment dans les domaines suivants :*
 - (i) *Reboisement;*
 - (ii) *Réhabilitation;*
 - (iii) *Gestion forestière;*
- (b) *Encourager l'accroissement de l'assistance technique et du transfert de technologie vers les pays en développement dans les domaines du reboisement et de la gestion forestière;*
- (c) *Suivre les activités en cours dans ces domaines; déterminer et examiner les problèmes et les solutions possibles en coopération avec les organisations compétentes;*
- (d) *Examiner régulièrement les besoins futurs du commerce international des bois d'œuvre tropicaux et, sur cette base, déterminer et examiner les plans et les mesures possibles et appropriés dans les domaines du reboisement, de la réhabilitation et de la gestion forestière;*
- (e) *Faciliter le transfert de connaissances en matière de reboisement et de gestion forestière, avec l'aide des organisations compétentes;*
- (f) *Coordonner et harmoniser ces activités en vue d'une coopération dans le domaine du reboisement et de la gestion forestière, avec les activités pertinentes menées ailleurs, notamment sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des banques régionales de développement et d'autres organisations compétentes..*

Les dispositions ci-dessous, qui figurent dans les articles 24, 25 et 27 de l'AIBT de 1994, se rapportent aux travaux du Comité dans le domaine des orientations de l'OIBT et des activités de projets de l'Organisation :

Article 24: Activités concernant la politique générale de l'Organisation

Afin d'atteindre les objectifs définis à l'article premier de l'Accord, l'Organisation entreprend des activités concernant la politique générale et les projets dans les domaines de l'information économique et de l'information sur le marché, du reboisement, de la gestion forestière et de l'industrie forestière, en procédant de manière équilibrée et en intégrant autant que faire se peut les travaux de politique générale et les activités en matière de projet.

Article 25 : Activités de projet de l'Organisation

1. *Eu égard aux besoins des pays en développement, les membres peuvent soumettre au Conseil des propositions d'avant-projet et de projet dans les domaines de la recherche-développement, de l'information commerciale, de la transformation accrue et plus poussée dans les pays membres producteurs, du reboisement et de la gestion forestière. Les avant-projets et projets devraient contribuer à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs du présent Accord.*
2. *Pour approuver les projets et avant-projets, le Conseil tient compte:*
 - (a) *de leur pertinence aux objectifs du présent Accord ;*

- (b) *De leurs incidences écologiques et sociales;*
 - (c) *du caractère souhaitable du maintien d'un équilibre géographique approprié;*
 - (d) *des intérêts et des caractéristiques de chacune des régions productrices en développement;*
 - (e) *du caractère souhaitable d'une répartition équitable des ressources entre les domaines mentionnés au paragraphe 1 du présent article;*
 - (f) *leur rapport coût-efficacité; et*
 - (g) *de la nécessité d'éviter les chevauchements d'efforts.*
3. *Le Conseil met en place un programme et des procédures pour la soumission, l'étude et le classement par ordre de priorité des avant-projets et des projets sollicitant un financement de l'Organisation, ainsi que pour leur exécution, leur suivi et leur évaluation. Le Conseil se prononce sur l'approbation des avant-projets et des projets destinés à être financés ou parrainés conformément aux articles 20 (Compte spécial) et 21 (Fonds pour le partenariat de Bali).*
4. *Le Directeur exécutif peut suspendre le déboursement des fonds de l'Organisation pour un avant-projet ou un projet si ces fonds ne sont pas utilisés conformément au descriptif du projet, ou en cas d'abus de confiance, de gaspillage, de négligence ou de mauvaise gestion. Le Directeur exécutif présente un rapport au Conseil à sa session suivante, pour examen. Le Conseil prend les décisions qui s'imposent.*
5. *Le Conseil peut, par un vote spécial, décider de ne plus parrainer un avant-projet ou un projet.*

Article 27 : Fonctions des Comités

4. *Afin de promouvoir la conduite équilibrée des activités de l'Organisation concernant la politique générale et les projets, le Comité de l'information économique et de l'information sur le marché, le Comité du reboisement et de la gestion forestière et le Comité de l'industrie forestière doivent tous trois :*
- (a) *Assurer efficacement l'appréciation, le suivi et l'évaluation des avant-projets et des projets;*
 - (b) *Faire des recommandations au Conseil sur les avant-projets et les projets;*
 - (c) *Suivre l'exécution des avant-projets et des projets et assurer le rassemblement et la diffusion de leurs résultats aussi largement que possible, au profit de tous les membres;*
 - (d) *Développer et proposer au Conseil des idées en matière de politique générale;*
 - (e) *Examiner régulièrement les résultats des activités concernant les projets et la politique générale et faire des recommandations au Conseil sur le programme futur de l'Organisation;*
 - (f) *Examiner régulièrement les stratégies, les critères et les domaines de priorité pour l'élaboration du programme et les travaux relatifs aux projets qui figurent dans le Plan d'action de l'Organisation et recommander au Conseil les modifications nécessaires;*
 - (g) *Tenir compte de la nécessité de renforcer la mise en place des capacités et la mise en valeur des ressources humaines dans les pays membres;*
 - (h) *Effectuer toutes autres tâches en rapport avec les objectifs du présent Accord qui leur sont confiées par le Conseil.*

Le règlement intérieur des comités, des autres comités et des organes subsidiaires sera décidé par le Conseil. Selon l'usage et jusqu'à révision, il reste mutatis mutandis, le même que celui du Conseil international des bois tropicaux. CRF(XLIII)/1 Rev.2 Page 4.

Point 1 - Ouverture de la Session

La quarante-quatrième session du Comité sera présidée par M. Tabi Agyarko du Ghana, cependant que M. Patrick Hardcastle du Royaume-Uni assurera sa vice-présidence.

Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux

Les Comités pourront examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter leur ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions des Comités sera déterminé au terme des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le groupe de travail informel à composition non limitée habituel pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis. Afin d'accélérer les travaux, les Comités pourront convenir de traiter les points 3, 4 et 5 de leur ordre du jour lors de la séance d'ouverture commune à tous les comités. En outre, les points 6 et 8(a) pourront également être abordés dans le cadre des séances communes des Comités techniques.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront décider d'admettre les États et organisations qui auront demandé d'assister à la session en qualité d'observateurs. La liste des demandes présentées sera soumise en séance pour examen et décision.

Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets

[Documents ITTC/EP-39 et ITTC/EP-40]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans le rapport produit par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune de tous les Comités. Les rapports du trente-neuvième et du quarantième Panels d'experts, comportant leurs observations d'ordre général, figurent dans les documents ITTC/EP-39 et ITTC/EP-40.

Point 5 - Nouveaux projets et avant-projets

[Documents ITTC/EP-39 et ITTC/EP-40]

Conformément aux articles 25 et 27 de l'AIBT de 1994, le Comité est invité à prendre connaissance des projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement et diffusés en application de la Décision 6(XLIII), suite aux recommandations du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets émises lors de sa trente-neuvième réunion tenue à Yokohama (Japon) du 1 au 5 février dont on trouvera le rapport sous la cote de document ITTC/EP-39.

Pour le trente-neuvième Panel d'experts

Catégorie 1:

Numéro de PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMISSIONNAIRE
PD 560/09 Rev.3 (F)	Conservation et gestion durable de la mangrove de la zone côtière du Kouilou avec la participation des communautés locales établies dans cette zone du Sud Congo (République du Congo)	République du Congo
PD 564/09 Rev.1 (F)	Production d'une série d'ouvrages à but éducatif sur les mangroves en vue de la gestion et de l'utilisation durables des systèmes de mangroves (Japon)	Japon
PD 568/09 Rev.1 (F)	Développement d'un système d'aménagement durable de la mangrove à base communautaire dans les estuaires de l'Amanzuri et de l'AmaEmissa au Ghana	Ghana

Catégorie 4:

Numéro de PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMISSION-NAIRE
PD 537/09 Rev.1 (F)	Changement climatique et mise en démonstration de contre mesures destinées à une maîtrise du feu dans les forêts tropicales de Chine s'appuyant sur les collectivités	Chine
PD 550/09 Rev.1 (F)	Incidence du changement climatique sur la phénologie et la disponibilité de semences d'essences tropicales mexicaines	Mexique
PD 559/09 Rev.1 (F)	Démarche de gestion intégrée dans le développement de la foresterie durable avec la participation des communautés en Inde	Inde
PD 562/09 (F)	Reboisement en feuillus tropicaux, rétablissement naturel et sensibilisation à la biodiversité par l'exemple : promotion de plantations privées mixtes avec essences indigènes au Ghana	Ghana

Conformément aux articles 25 et 27 de l'AIBT de 1994, le Comité est invité à prendre connaissance des projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement et diffusés en application de la Décision 6(XLIII), suite aux recommandations du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets émises lors de sa quarantième réunion tenue à Yokohama (Japon) du 2 au 6 août 2010 dont on trouvera le rapport sous la cote de document ITTC/EP-40.

Pour le quarantième Panel d'experts

Catégorie 1:

Numéro de PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMISSION-NAIRE
PD 577/10 (F)	Gestion du complexe des forêts protégées du "Triangle d'émeraude" pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos -- Phase II (Thaïlande et Cambodge)	Cambodge
PD 583/10 (F)	Restauration des écosystèmes sub-humides dans le sud du Pérou par le reboisement en <i>Caesalpineaspinososa</i>	Pérou
PD 586/10 (F)	Stratégies opérationnelles de conservation génétique du Tengkawang (<i>Shorea</i> spp.) pour la pérennisation des moyens d'existence des populations autochtones au Kalimantan (Indonésie)	Indonésie
PD 590/10 (F)	Création de stations pilote de mise en œuvre de pratiques pérennes de maîtrise intégrée du feu dans les territoires de communautés rurales en République du Guatemala	Guatemala
PPD 147/10 (F)	Zonage et aménagement de l'Aire protégée de Minkebé (APM) en vue de la protection des corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo	Gabon

Catégorie 4:

Numéro de PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMISSION-NAIRE
PD 463/07 Rev.2 (F)	Appui aux populations riveraines pour la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes des vallées d'Akpe et d'Akama (Togo)	Togo
PD 488/07 Rev.1 (F)	Amélioration de la capacité de gestion de l'Anam en vue de la promotion de la gestion durable des forêts au Panama (Panama)	Panama
PD 538/09 Rev.2 (F)	Projet participatif à base communautaire de maîtrise des incendies de forêts dans les forêts domaniales du Népal	Népal
PD 579/10 (F)	Promotion des techniques d'exploitation à faible impact au Gabon et dans le bassin du Congo	Gabon

Point 6 - Discussion annuelle OIBT sur le marché pour 2010

Ce point sera abordé en séance commune des Comités techniques. Le thème de la Discussion sur le marché proposé par le Groupe consultatif sur le commerce (T-A-G), et avalisé à la quarante-troisième session du Comité de l'information économique et de l'information sur le marché et du Comité de l'industrie forestière, est « Innovations et technologies dans les entreprises de la filière bois ». Une note d'information détaillant le programme et donnant les noms des intervenants à cette Discussion annuelle sur le marché sera diffusée durant la session.

Point 7 - Rapport sur les projets et avant-projets achevés

[Document CRF(XLIV)/2]

Le Comité pourra examiner le rapport rédigé par le Secrétariat, figurant dans le document CRF(XLIV)/2 relatif aux projets et avant-projets suivants qui peuvent être déclarés achevés :

7.1 Projets achevés

- 1) PD 27/99 Rev.2 (F) Projet pilote d'aménagement durable de la forêt de So'o Lala : Phase II (Cameroun)
- 2) PD 105/01 Rev.3 (F) Vers une production de bois durable au Ghana : Stade I. Amélioration de la résistance à la mineuse des pousses et développement de système sylvicoles pour optimiser la réussite des plantations d'acajou (Ghana)
- 3) PD 156/02 Rev.3 (F) Conservation et reboisement des mangroves forestières menacées sur le littoral de la Côte Pacifique du Panama - Phase I et II (Panama)
- 4) PD 217/03 Rev.2 (F) Mise en place d'un cadre de coopération entre l'odef et les communautés riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Éto-Lilicopé (Togo)
- 5) PD 237/03 Rev. 4 (F) Paix et conservation binationale dans la cordillère du Condor, Équateur-Pérou, (Composante péruvienne) Phase II (Pérou)
- 6) PD 238/03 Rev.4 (F) Paix et conservation binationale dans la cordillère du Condor, Équateur-Pérou, (Composante équatorienne) Phase II (Équateur)
- 7) PD 256/03 Rev.1 (F) Nouveaux systèmes de plantation mixte et stratégies de restauration pour la conservation et la production durable d'essences indigènes au Ghana (Ghana)
- 8) PD 272/04 Rev.2 (F) Développement des Principes, critères et indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo à base des Critères et Indicateurs de l'OIBT (Congo)
- 9) PD 289/04 Rev. 1 (F) Gestion du complexe des forêts protégées du "Triangle d'émeraude" pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos -- Phase II (Thaïlande et Cambodge)
- 10) PD 297/04 Rev.3 (F) Mise en œuvre du Programme de gestion forestière durable du Centre International Iwokrama (Guyana)
- 11) PD 319/04 Rev.2 (F) Système modulaire d'aménagement forestier en Amazonie brésilienne (Brésil)
- 12) PD 392/06 Rev.2 (F) Phase 1 : Projet régional de promotion de l'exploitation à faible impact dans le bassin du Congo (Gabon)

- 13) PD 394/06 Rev.1 (F) Restauration des fonctions de l'écosystème du bassin du lac Toba par le développement des communautés et le renforcement des capacités locales à la réhabilitation des forêts et des terres (Indonésie)
- 14) PD 423/06 Rev.2 (F) Formation à l'application, la démonstration et la vulgarisation du Manuel OIBT de restauration des paysages forestiers tropicaux en Chine (Chine)
- 15) PD 432/06 Rev.2 (F) Favoriser l'adoption de la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne (Brésil)

7.2 Avant-projets achevés

Aucun.

Point 8 – Évaluation à postériori

[Documents CRF(XLIV)/4, CRF(XLIV)/5, CRF(XLIV)/6 et CRF(XLIV)/7]

(A) Rapports d'évaluation à postériori

Il est rappelé au Comité que les projets suivants, organisés par groupes thématiques, ont été sélectionnés par les Comités pour évaluation à postériori en leur quarante-troisième session:

1) Évaluation d'un groupe thématique : Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

- PD 195/03 Rev.2 (F) Mise en place d'un système national d'information et de suivi pour la conservation effective et la gestion durable des ressources forestières thaïlandaises
- PD 225/03 Rev.1 (F) Adoption et mise en œuvre d'un système de critères et indicateurs approprié aux Philippines
- PD 389/05 Rev.2 (F) Mise en œuvre de la surveillance interne des résultats de la gestion forestière durable à l'échelon de l'unité forestière d'aménagement (Indonésie)

2) Évaluation par groupe thématique : Conservation de la biodiversité

- PD 14/00 Rev.5 (F) Plan intégré de renforcement du couloir biologique de la Serranía del Bagre, Province de Darién (Panama)
- PD 17/00 Rev.3 (F) Conservation et développement dans le cadre du complexe d'aires naturelles protégées Tambopata (Pérou) -- Madidi (Bolivie)
- PD 44/00 Rev.3 (F) Mise en œuvre d'un plan d'aménagement transfrontière reposant sur les communautés pour le Parc national Betung-Kerihun dans le Kalimantan occidental en Indonésie - Phase II
- PD 224/03 Rev.1 (F) Conservation transfrontalière de la biodiversité : le Parc national de Pulong Tau dans l'état du Sarawak en Malaisie -- Phase I

3) Évaluation par groupe thématique: Plantations forestières – Croissances et rendements

- PD 22/98 Rev.1 (F) Développement du clonage du teck et création de plantations industrielles
- PD 41/00 Rev.3 (F,M) Développement d'un modèle d'établissement de plantations commerciales de Diptérocarpacées (Indonésie)
- PD 53/00 Rev.3 (F) Installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique des forêts classées de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)
- PD 386/05 Rev.1 (F) Développement technologique au service de la production de matériel de plantation destiné à la plantation durable d'essences balinaises indigènes avec la participation des populations (Indonésie)

4) Évaluation par groupe thématique : Système d'information géographique et aires de démonstration

- PD 57/99 Rev.2 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne -- Phase I
- PD 176/02 Rev.1 (F) Utilisation de systèmes de télédétection et d'information pour aider au suivi de la législation forestière en République du Congo

Évaluation de projets individuels

- PD 289/04 Rev. 1 (F) Gestion du complexe des forêts protégées du "Triangle d'émeraude" pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos -- Phase II (Thaïlande et Cambodge)

Les résultats de l'évaluation à postériori des projets dans le cadre du Groupe thématique des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, du Groupe thématique de la conservation de la biodiversité et du Groupe thématique des plantations forestières, de leurs croissances et de leurs rendements seront présentés à la 44^{ème} session du CRF dans les documents CRF(XLIV)/4, CRF(XLIV)/5 et CRF(XLIV)/6. L'évaluation du Groupe thématique des systèmes d'informations géographiques et des aires de démonstration sera effectuée dans le courant de l'année 2011. Les résultats de l'évaluation finale de PD 289/04 Rev.1 (F) seront présentés dans le document CRF(XLIV)/7.

(B) Sélection de projets pour évaluation à postériori

Il est rappelé au Comité que lors de sa session précédente, il a demandé au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour mener les évaluations à postériori avant la 45^{ème} session du Comité, et également de préparer une « liste préalable des projets achevés susceptibles d'une évaluation à postériori dans le domaine du reboisement et de la gestion forestière » pour la 45^{ème} session, laquelle devrait inclure tous les projets achevés depuis 2008 qui n'ont pas encore été sélectionnés pour une évaluation à postériori.

(C) Meta-évaluation des évaluations à postériori de l'OIBT
[Document CRF(XLIV)/8]

Comme demandé par la 43^{ème} session du CRF, le secrétariat a rédigé le cahier des charges d'une méta-évaluation des évaluations à postériori de l'OIBT. Ce cahier des charges est soumis à l'examen des Comités.

Point 9 - Examen des propositions de projets et d'avant-projets
[Document CRF(XLIV)/3]

Poursuivant la rationalisation de ses travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A de la Décision 4(XXV), le Comité a demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui :

- connaissent des problèmes de mise en œuvre ;
- nécessitent un financement supplémentaire ;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus de leur durée initialement prévue; ou
- dont le Plan de travail et le budget nécessitent d'importantes modifications jugées indispensables

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat figurant dans le document CRF(XLIV)/3 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. L'état de certains projets et avant-projets est susceptible d'avoir évolué entre le moment où le présent ordre du jour est distribué et celui de la rédaction du document CRF(XLIV)/3 mais aussi avec leur situation au moment où la session se réunit. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants :

9.1 Projets

(A) Projets en cours d'exécution

* Rapport d'achèvement reçu, audit financier en instance

** Déclaré achevé lors d'une session précédente du CRF, mais audit financier final en instance.

- 1) **PD 2/93 Rev.1 (F) Aménagement pilote intégré de la forêt de Ngoua II - Nord Phase I : préparation du plan d'aménagement (République du Congo)
- 2) PD 21/98 Rev.2 (F) Aménagement forestier, participation des communautés, et utilisation durable de la région forestière de Si-Kop (Phase II) (Province du Littoral, Cameroun) (Cameroun)
- 3) *PD 55/98 Rev.3 (F) Évaluation des mangroves dans le nord-est du delta de l'Orénoque au Venezuela en vue d'une exploitation forestière durable (Venezuela)
- 4) PD 20/99 Rev.2 (F) Instauration et gestion de forêts communautaires de production et de protection dans le Moyen et Haut Atrato, Département de Choco (Colombie)
- 5) PD 32/99 Rev.2 (F) Aménagement de forêt de production pour la réserve rurale de Guaviare (Colombie)
- 6) PD 62/99 Rev.3 (F) Projet de reboisement pilote pour la reconstitution des zones dégradées dans le Moyen Doce de l'état brésilien de Minas Gerais (Brésil)
- 7) PD 28/00 Rev.2 (F) Aménagement intégré de la vallée de la Méfou et Afamba (Province centrale du Cameroun) (Cameroun)
- 8) PD 37/00 Rev.1 (F) Stratégie opérationnelle pour le développement de la foresterie durable avec la participation des communautés en Inde (Inde)
- 9) **PD 53/00 Rev.3 (F) Installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique des forêts classées de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)
- 10) PD 54/00 Rev.4 (F) Résistance génétique de l'Iroko à Phytolamalata (insecte ravageur de l'Iroko) -- Phase II (Côte d'Ivoire)
- 11) **PD 63/01 Rev.2 (F) Évaluation et gestion des habitats forestiers de la mangrove égyptienne en vue d'une exploitation et d'une mise en valeur durables (Égypte)
- 12) PD 66/01 Rev.1 (F) Établissement du sanctuaire transfrontalier Mengamé-Minkébé pour gorilles à la frontière entre le Cameroun et le Gabon (Cameroun)
- 13) PD 142/02 Rev.2 (F) Production durable des forêts nationales sous le régime des concessions forestières (Brésil)
- 14) PD 165/02 Rev.3 (F) Conservation de la diversité biologique par le recours à des pratiques de gestion forestière durable (Malaisie)
- 15) *PD 197/03 Rev.2 (F) Appui à la promotion de la foresterie villageoise dans la zone écofloristique IV du Togo (Togo)
- 16) PD 199/03 Rev.3 (F) Renforcement de la capacité nationale et de la collaboration régionale au service de l'exploitation durable des ressources génétiques de la forêt en Asie tropicale (Malaisie)
- 17) *PD 200/03 Rev.4 (F) Établissement de vergers semenciers de certaines essences arborées indigènes au Sabah en Malaisie (Malaisie)

- 18) PD 248/03 Rev.4 (F) Centre régional de formation à la gestion forestière à Antimary (Brésil)
- 19) PD 276/04 Rev.2 (F) Nouvel Atlas mondial des mangroves pour la conservation et la restauration des écosystèmes de la mangrove (Mondial-Japon)
- 20) PD 284/04 Rev.2 (F) Gestion du feu et restauration post-incendie avec la collaboration des communautés riveraines au Ghana (Ghana)
- 21) PD 288/04 Rev.2 (F) Développement de la réserve naturelle de LanjakEntimau en aire de protection intégrale, Phase IV (Phase Finale) (Malaisie)
- 22) PD 294/04 Rev.4 (F) Étude et démonstration de l'aménagement des forêts secondaires dans les régions tropicales dans le but d'accroître les avantages économiques et écologiques -- Phase II (Chine)
- 23) PD 310/04 Rev.2 (F) Gestion de la biodiversité et conservation des concessions forestières contiguës à la zone de protection intégrale (Parc national de Nouabale-Ndoki) dans le nord de la République du Congo (Phase II) (Congo)
- 24) *PD 324/04 Rev.3 (F) Aménagement durable des ressources forestières tropicales par des accords multi-acteurs dans les zones sous régime foncier coutumier en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG)
- 25) PD 346/05 Rev.2 (F) Conservation et reconstitution de terres dégradées dans les unités agricoles familiales dans l'Est de l'Amazonie brésilienne (Brésil)
- 26) PD 349/05 Rev.2 (F) Critères d'aménagement de la mangrove et des forêts inondées dans les plaines du centre du littoral de Veracruz au Mexique : outil de gestion communautaire (Mexique)
- 27) PD 350/05 Rev.3 (F) Systèmes de production et de lutte intégrée contre les insectes foreurs pour l'établissement réussi de plantations de méliacées dans la province du Yucatan et à Veracruz du Mexique (Mexique)
- 28) PD 351/05 Rev.1 (F) Critères et indicateurs d'évaluation de la durabilité de gestion des forêts tropicales au Mexique (Plaines du littoral Sud-Est : Golfe du Mexique et péninsule du Yucatan) (Mexique)
- 29) PD 359/05 Rev.1 (F) Renforcement des capacités à élaborer et à réaliser des projets de boisement et reboisement forestiers tropicaux dans le cadre du Mécanisme du développement propre du Protocole de Kyoto (Mondial-Japon)
- 30) PD 360/05 Rev.2 (F) Imagerie aérienne numérique, multispectrale et tridimensionnelle, pour le suivi de la gestion et de la conservation des forêts en République du Congo (République du Congo)
- 31) PD 367/05 Rev.2 (F) Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo (République du Congo)
- 32) PD 372/05 Rev.1 (F) Contribution à la réhabilitation des forêts dans les zones du territoire thaïlandais touchées par la catastrophe du Tsunami (Thaïlande)
- 33) PD 376/05 Rev.2 (F) Mettre au point et promouvoir un système de suivi de l'information à l'appui du développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts à l'échelon des sous-districts en Thaïlande (Thaïlande)
- 34) PD 377/05 Rev.3 (F) Développement du clonage du samba, de l'acajou et du tiokoué (Côte d'Ivoire)
- 35) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon (Gabon)

- 36) PD 396/06 Rev.2 (F) Stratégie de mise en valeur des forêts artificielles : démarche de résolution des conflits en Indonésie (Indonésie)
- 37) PD 405/06 Rev.3 (F) Élargissement des périmètres forestiers en aménagement durable dans le massif Emberá-Wounaan Comarca de Darien au Panama (Panama)
- 38) PD 419/06 Rev.3 (F) Gestion et conservation des semences forestières (Côte d'Ivoire)
- 39) PD 421/06 Rev.2 (F) Renforcement de la filière bois des concessions forestières et d'autres forêts en aménagement (Pérou)
- 40) PD 424/06 Rev.2 (F) Conservation et utilisation des plantes médicinales chez les populations riveraines de forêts ghanéennes (Ghana)
- 41) PD 426/06 Rev.1 (F) Enrayer le recul de *Gonystylus* spp. (ramin) et favoriser la reconstitution de l'espèce et sa plantation à Sumatra et dans le Kalimantan (Indonésie)
- 42) PD 428/06 Rev.2 (F) Promouvoir la réhabilitation, la gestion et l'exploitation durable des bambouseraies tropicales dans le Nord-Ouest du Pérou (Pérou)
- 43) PD 434/06 Rev.1 (F) Renforcement du laboratoire de graines et de la pépinière de l'AIMEX (Brésil)
- 44) PD 438/06 Rev.2 (F) Formulation d'un projet de gestion forestière durable pour la zone forestière de production des régions nord et nord-est du département d'Antioquia en Colombie (Colombie)
- 45) PD 441/07 Rev.2 (F) Renforcement institutionnel de l'ANAM en matière de lutte intégrée contre les incendies dans les forêts tropicales du Panama (Panama)
- 46) PD 451/07 Rev.1 (F) Conservation transfrontalière de la biodiversité : le Parc national de Pulong Tau dans l'état du Sarawak en Malaisie -- Phase II (Malaisie)
- 47) PD 459/07 Rev.1 (F) Améliorer les conditions habilitantes de l'exploitation durable des ressources forestières du bois de santal dans la province indonésienne de Nusa Tenggara orientale (Indonésie)
- 48) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves forestières en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase I (Chine)
- 49) PD 482/07 Rev.2 (F) Production forestière et conservation durables avec la participation des populations dans la Réserve forestière de Chepigana en province panaméenne du Darien (Panama)
- 50) PD 492/07 Rev.3 (F) Projet de réhabilitation et d'aménagement participatifs des mangroves et des bassins versants de la zone côtière de la réserve de faune de Douala/Édea, Cameroun (en abrégé « projet mangroves Douala-Édea ») (Cameroun)
- 51) PD 493/07 Rev.1 (F) Renforcement des capacités à faire respecter les lois forestières et la gouvernance au Cambodge (Cambodge)
- 52) PD 501/08 Rev.1 (F) Promouvoir les reboisements familiaux dans la zone tropicale du Sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques conçues pour la sylviculture familiale (Chine)
- 53) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la "Démarche Liberia 3C" (Liberia)
- 54) PD 519/08 Rev.1 (F) Conservation des forêts tropicales en vue de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et valorisation des stocks de carbone dans le parc national indonésien de Meru Betiri (Indonésie)

- 55) PD 528/08 Rev.1 (F) Vers une pérennisation de la production de bois d'acajou indigène au Ghana : Phase II, affiner le parcours sylvicole et les formations pratiques destinées aux forestiers de la filière bois industrielle et aux collectivités paysannes (Ghana)
- 56) PD 539/09 Rev.1 (F) Favoriser la conservation d'un certain nombre d'essences arbustives actuellement menacées par la perturbation de leurs habitats et l'appauvrissement de leurs peuplements (Indonésie)
- 57) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs prairies herbeuses en arbres précieux (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

(B) Projets en attente de leur accord d'exécution

- 1) PD 450/07 Rev.2 (F,I) Renforcement des capacités à inscrire la foresterie dans le Mécanisme du développement propre dans le cadre de la GDF en mettant l'accent sur les forêts communales et la lutte contre la pauvreté au Ghana (Ghana)
- 2) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en oeuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)

(C) Projets en attente de leur financement

- 1) PD 452/07 Rev.3 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne -- Phase II (Brésil)
- 2) PD 454/07 Rev.3 (F) Gestion communautaire des forêts : alternative pérenne pour la forêt domaniale de Maues, État d'Amazonas (Brésil)
- 3) PD 456/07 Rev.3 (F) Renforcement des capacités des membres du réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières (OIBT)
- 4) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves forestières en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase I (Chine)
- 5) PD 467/07 Rev.3 (F) Produire un système d'information continu sur la situation des peuplements d'acajou d'Amérique (*Swietenia macrophylla*) et de cèdre espagnol (*Cedrela odorata*) à l'appui de l'Autorité scientifique CITES au Pérou (Pérou)
- 6) PD 475/07 Rev.1 (F) Restauration des fonctions de l'écosystème de la « Grand Forest Ark » de Jambi en favorisant l'exploitation multiple des ressources forestières avec la collaboration des acteurs locaux (Indonésie)
- 7) PD 476/07 Rev.2 (F) Essais de clonage de descendances supérieures de *Shorea leprosula* pour un programme de plantations d'enrichissement (Indonésie)
- 8) PD 477/07 Rev.3 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)
- 9) PD 495/08 Rev.3 (F) Système d'information sur la productivité des forêts guatémaltèques (Guatemala)
- 10) PD 527/08 Rev.1 (F) Renforcement des capacités à évaluer les stocks de carbone des forêts tropicales et leur évolution en Chine (Chine)
- 11) PD 530/08 Rev.2 (F) Gestion de forêts constituées grâce au rétablissement de forêts dégradées confié aux populations riveraines au Ghana (Ghana)

- 12) PD 534/08 Rev.1 (F) Aménagement de petites plantations mixtes privées PLUS programme nutritionnel : le cas de six groupes de femmes rurales dans les régions de Eastern et Ashanti au Ghana : Phase II (Ghana)
- 13) PD 541/09 Rev.1 (F) Promotion et mise en valeur des forêts par les communautés autochtones au Pérou (Pérou)
- 14) PD 542/09 Rev.1 (F) Soutien à l'organisation du cinquième Congrès forestier latino-américain (Pérou)
- 15) PD 544/09 Rev.1 (F) Augmentation des gains économiques tirés de la gestion forestière dans le domaine forestier permanent péruvien Pérou
- 16) PD 554/09 Rev.1 (F) Dispositif d'aménagement durable pilote pour les forêts secondaires dans le territoire de la commune de Calima Bajo à Buenaventura (Colombie)
- 17) PD 564/09 Rev.1 (F) Production d'une série d'ouvrages à portée didactique sur les mangroves en vue de l'aménagement et de l'utilisation pérennes des écosystèmes de la mangrove (Japon)
- 18) PD 568/09 Rev.1 (F) Développement d'un système d'aménagement de la mangrove reposant sur les villages riverains dans les estuaires de l'Amazuri et de l'Ama Emissa au Ghana (Ghana)

(D) Projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session

- 1) PD 471/07 Rev.2 (F) Impact potentiel des fluctuations environnementales et du changement climatique sur les ravageurs des plantations forestières au Ghana : améliorer les stratégies de lutte raisonnée contre les ravageurs par la recherche, la formation et la vulgarisation (Ghana)
- 2) PD 474/07 Rev.1 (F) Renforcement de la gestion forestière menée en collaboration entre les « Communautés culturelles autochtones » (ICC) et d'autres acteurs dans l'Unité de développement durable de EastDiwata à Mindanao (Philippines)
- 3) PD 490/07 Rev.2 (F) Projet de renforcement institutionnel de l'Autorité scientifique CITES Flore du Cameroun pour la conservation et la gestion durable du *Prunus africana* (Cameroun)

9.2 Avant-projets

(A) Avant-projets en cours d'exécution

* **Rapport d'achèvement reçu, audit financier en instance**

** **Déclaré achevé lors d'une session précédente du CRF, mais audit financier final en instance.**

- 1) PPD 94/04 Rev.1 (F) Évaluation de l'état des ressources forestières en Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)
- 2) **PPD 108/04 Rev.1 (F) Gestion, exploitation et conservation durable des écosystèmes de la mangrove par les collectivités locales au Ghana (Ghana)
- 3) **PPD 123/06 Rev.1 (F) Lutte contre le dépérissement des essences de plantations (Côte d'Ivoire)
- 4) **PPD 124/06 Rev.2 (F) Reboisement de savanes tropicales herbeuses en teck précieux en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG)

- 5) *PPD 135/07 Rev.1 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit (Malaisie)
- 6) PPD 136/07 Rev.1 (F) Étude pour la conservation, l'aménagement et la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région subseptentrionale du Togo (Togo)
- 7) PPD 142/08 Rev.1 (F) Évaluation du cadre politique et international en vue de faciliter le développement d'une politique de pâturage intégrée pour une gestion durable des ressources forestières tropicales en Inde (Inde)
- 8) PPD 143/09 (F) État des lieux des mangroves touchées par le cyclone Nargis en vue de l'élaboration d'un aménagement intégré de l'écosystème de la mangrove dans le delta de l'Ayeyawady (Myanmar)

(B) Avant-projet en attente de son accord d'exécution Aucun

Aucun.

(C) Avant-projets en attente de leur financement

Aucun.

(D) Avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session

Aucun.

Point 10 - Travaux de politique

[Documents CRF(XLIV)/9, CRF(XLIV)/10 et CRF(XLIV)/11]

Aux termes de la Décision 4(XXV), les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux d'orientation sont les suivantes :

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique;
- Utiliser l'actuel Plan d'action de l'OIBT, les aspects relevant de la politique dans le Programme de travail biennal de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique et d'orientation; et; and
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour "Travaux de politique" lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Le Comité pourra également examiner les progrès accomplis dans l'exécution des travaux de politique suivants eux aussi inclus dans les programmes de travail biennaux de l'OIBT pour 2008-2009 et pour 2010-2011 :

- (i) Passer en revue et actualiser les Directives OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles en prenant en compte les développements récents de la foresterie tropicale.
 - Un consultant rendra compte de l'avancement de l'examen et de l'actualisation des Directives OIBT sur la gestion durable des forêts tropicales naturelles, et présentera un rapport sur les résultats de la rencontre d'experts qui s'est tenue en Suisse en juin 2010.
- (ii) Faciliter l'application des Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois
 - Le Secrétariat rendra compte du rapport sur les résultats de la rencontre de Yokohama organisée par l'OIBT, l'UICN et la JICA en juin 2010 dans le cadre de l'Année de la biodiversité, ainsi que de l'avancement du partenariat en cours entre la CDB et l'OIBT, et des modalités de l'appui qu'il apporte à l'application des directives sur la biodiversité.

- Un consultant rendra compte des résultats de l'application des Directives OIBT-UICN sur la biodiversité en Malaisie et en Indonésie, ainsi que des résultats de la rencontre organisée par l'OIBT en marge de la 10ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Nagoya dans but de favoriser la diffusion de ces Directives;
- (iii) Contribuer comme il se doit aux efforts nationaux et internationaux dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des incendies dans les forêts tropicales de production
 - Le Secrétariat rendra compte de l'exécution de cette activité, en particulier de ses développements au Togo et dans d'autres pays
- (iv) Poursuivre le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable.
 - Le Secrétariat rendra compte d'activités menées au titre de la Décision 4(XXXIV).
- (v) Renforcement de la coopération et de la collaboration entre l'OIBT et les pays de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO) sur les C&I et les thématiques connexes, en organisant notamment un atelier régional destiné à regrouper en un corps unique les C&I de l'OIBT et le Processus de Tarapoto ;
 - Le Secrétariat rendra compte de l'exécution de cette activité.
- (vi) Conférence internationale sur le foncier forestier, la gouvernance forestière et les petites et moyennes entreprises, centrée sur l'Asie-Pacifique.
 - Le secrétariat et le GCSC rendront compte de l'avancement de l'organisation de cette conférence, dont la tenue est prévue en Indonésie en mai 2011.
- (vii) Évaluer les ressources requises pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts
 - Le secrétariat soumettra à l'examen du Comité les termes de référence de cette activité approuvée au titre du Plan de travail biennal 2010-2011.

Point 11 - Élection du Président et du Vice-président pour 2011

L'élection des Président et Vice-président pour 2011 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 12 - Dates et lieux des quarante-cinquième et quarante-sixième sessions du Comité

Les dates et lieux des quarante-cinquième et quarante-sixième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses quarante-septième et quarante-huitième sessions.

Point 13 - Autres

Le Comité pourra débattre de toutes autres questions dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

Point 14 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra envisager l'ensemble des recommandations qu'il décidera de porter au Conseil sur les projets, avant-projets et toutes autres questions, en application des articles 25 et 27 (paragraphe 4) de l'AIBT de 1994.

Point 15 - Rapport de la session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le Président de présenter ce rapport lors de la quarante-sixième session du Conseil pour examen et adoption.